

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Villers Saint Frambourg, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence du maire, M. Laurent NOCTON.

Étaient présents : Mme BALANDRA, MM CLEREL, CRANE, LECLERE – Adjoints au Maire
Mmes KIELIGER, LEBORGNE, PERON-LECLERCQ, UKISHIMA, MM DARRAS, DETIENNE, MADELAINE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme DE LAPLAGNOLLE à Mme LEBORGNE et M. GENDROT à M. NOCTON

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme UKISHIMA

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 20 septembre 2018
3. Décisions modificatives
4. Approbation du rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges transférées
5. Choix du délégataire de la délégation de service public (accueil périscolaire)
6. Non division de parcelles (PLU)
7. Convention piscine avec la ville de Pont Sainte Maxence
8. Dénomination d'une voie communale
9. Réhabilitation du presbytère—délibération autorisant Monsieur le maire à signer tous les marchés.

QUESTIONS DIVERSES

POINT 1

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame Ukishima en qualité de secrétaire de séance.

POINT 2

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 septembre 2018

Chaque conseiller a reçu, préalablement à la séance, le compte-rendu de la séance du 20 septembre 2018, qui est approuvé à l'unanimité.

POINT 3

Décisions modificatives

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification d'affectation d'une subvention d'investissement enregistrée à tort sur le budget communal 2017 et à réaffecter au budget assainissement.

POINT 4

Approbation du rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges transférées

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 19 septembre 2018 portant sur l'évaluation des charges transférées, inhérentes à l'ensemble des compétences communautaires, ainsi que l'actualisation de la révision des attributions de compensations, et les nouveaux montants d'attribution de compensations induits tels qu'indiqués dans le rapport de la CLECT.

POINT 5

Choix du délégataire de la délégation de service public (accueil périscolaire)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de l'association ILEP, 9 avenue Jean Moulin à Beauvais (Oise), comme délégataire de la concession de gestion de service public de l'accueil périscolaire, de la pause méridienne et de l'accueil extrascolaire de l'accueil collectif de mineurs, dans la salle polyvalente de Villers Saint Frambourg, ainsi que les termes de la convention de la concession de service public et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les pièces afférentes.

POINT 6

Non division de parcelles (PLU)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de soumettre l'ensemble du village à déclaration préalable prévue par l'article L421-4, s'agissant des divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager.

POINT 7

Convention piscine avec la ville de Pont Sainte Maxence

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à la pratique de l'activité aquatique dans la piscine de la ville de Pont Sainte Maxence pour l'année scolaire 2018/2019 et de prévoir chaque année, au budget primitif, les crédits nécessaires à ces frais.

POINT 8

Dénomination d'une voie communale

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le nom de « chemin du Chauffois » au chemin rural situé de la rue de Fleurines à gauche vers la maison forestière.

POINT 9

Réhabilitation du presbytère – délibération autorisant Monsieur le maire à signer tous les marchés

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces du marché pour le :

- Lot 1 : l'entreprise CHAMEREAU pour un montant de 230 000.00 € HT,
- Lot 2 : l'entreprise TROLARD & BERNARD pour un montant de 128 137.30 € HT
- Lot 3 : l'entreprise CRETE COUVERTURE pour un montant de 22 000.00 € HT
- Lot 4 : l'entreprise BELVALETTE pour un montant de 23 819.01 € HT
- Lot 5 : l'entreprise BERNARD DACHE pour un montant de 39 685.20 € HT
- Lot 6 : l'entreprise ASFB pour un montant de 6 000.00 € HT
- Lot 7 : l'entreprise ACTIVE 60 pour un montant de 18 394.76 € HT

et donne délégation au maire pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Chocolats pour Noël

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour maintenir la pratique des chocolats de Noël en proposant une solution pour la distribution.

Subvention classe verte

Il a été décidé qu'une subvention de 150 € par enfant (hors communes participant au RPI) sera accordée dans le cadre de la classe découverte des CMI-CM2 devant avoir lieu en mars 2019.

Projet de la famille Darras

Une convention financière a été signée, dans le cadre de la réalisation de l'étude de faisabilité pour la reconversion de la ferme Darras faisant l'objet d'une subvention de 80 % accordée à la commune par le Parc Naturel Régional. Emeric Darras fera un don à la commune d'un montant correspondant exactement à la part de la commune soit 20% de cette étude.

Réhabilitation d'un mur sis ruelle Tortue

Monsieur Géraud Madelaine informe le Conseil Municipal des travaux de la rénovation à l'identique du mur séparant sa propriété de la ruelle Tortue. De ces travaux de consolidation résultera la disparition d'un petit talus en contrebas de la ruelle Tortue. Le conseil municipal valide à l'unanimité ces travaux.

Restauration de tableau

Un grand tableau représentant l'Assomption et se trouvant auparavant dans l'église Saint Médard, aujourd'hui entreposé dans le presbytère, nécessite d'importants travaux de restauration. Propriété de la commune, sans valeur patrimoniale ou picturale (copie), il a été décidé de proposer à la paroisse Saint Rieul de le récupérer.

Spectacle de Noël

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'invitation des seniors au spectacle de Noël des enfants.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire
Laurent NOCTON

La secrétaire de séance
Malia UKISHIMA

